



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Assemblée des français de l'étranger

—

Direction des impôts des non-résidents (DINR)

15 octobre 2025

I. BILAN 2025

- A. Spécificités de la campagne déclarative 2025
- B. Résultats de la campagne déclarative 2025
- C. Campagne des avis d'imposition
- D. Soldes IR et acomptes PAS (prélèvement à la source)
- E. Ouverture de la correction en ligne
- F. Actualité internationale : focus sur l'Italie, la Thaïlande

I. BILAN 2025

A. Spécificités de la campagne 2025

1. Actualité législative : Individualisation du taux de PAS

Depuis le 1^{er} septembre 2025 (article 19 de la loi de finances pour 2024) :

- Introduction de l'application automatique du taux individualisé aux revenus personnels de chaque membre du couple.
- Inversion de principe : taux individualisé appliqué automatiquement aux couples soumis à imposition commune (antérieurement sur option).
- Exception : les revenus communs (revenus fonciers...) continuent d'être soumis au taux du foyer.
- Précision : individualisation du taux de PAS sans conséquence sur le montant final de l'impôt dû.

I. BILAN 2025

A. Spécificités de la campagne 2025

2. Renforcement de la sécurité de l'espace particulier

Dans un contexte d'augmentation constante des risques (faux courriels, appels frauduleux, etc.) :

- Nouveau process mis en place à la DGFIP : principe de double authentification afin d'assurer une meilleure protection des données personnelles et fiscales de l'espace particulier :
 - envoi par mail d'un code à 6 chiffres ;
 - accès validé (6 mois) pour les appareils et navigateurs habituels.
- En cas de blocage des comptes : sécurisation de la procédure de déblocage tout en s'adaptant à la situation des usagers non-résidents : envoi d'un selfie avec pièce d'identité.

I. BILAN 2025

A. Spécificités de la campagne 2025

3. Ouverture de la procédure EDI aux non-résidents

Ouverture pour la première fois de la procédure EDI aux non-résidents particuliers lors de la campagne 2025 :

- Des prérequis nécessaires à la validation des télédéclarations (dont l'indication du code régime d'imposition) ;
- 2 937 déclarations déposées via cette procédure.

I. BILAN 2025

B. Résultats de la campagne déclarative 2025



Évolution du nombre de déclarations de revenus et de déclarations d'IFI

	2023 Total articles taxés au 01/09	2024 Total articles taxés au 29/08	2025 Total articles taxés au 28/08	Évolution en % 2025/2024
Déclarations des revenus (IR)	245 288	274 588	288 809	5,18 %
Déclarations d'IFI	9 221	11 120	12 090	8,72 %

Évolution du nombre de télédéclarants

I. BILAN 2025

B. Résultats de la campagne déclarative 2025



	2023 (revenus 2022)	2024 (revenus 2023)	2025 (revenus 2024)
Déclarants en ligne	210 305	221 615	274 728
% déclarations en ligne	76,7 %	77 %	91 %*
Taux de retraitement	30 %	25 %	22 %

*Au 30/09/2025 sur une population totale estimée à 300 000 foyers fiscaux.

Retours fiscaux de non-résidents - IR 2022 à 2024

I. BILAN 2025

Retour sur les 3
dernières
années

	2023 (revenus 2022)	2024 (revenus 2023)	2025 (revenus 2024)*
Impôt sur le revenu	796 471 461 €	848 189 508 €	903 406 836 €
Prélèvements sociaux	190 587 456 €	196 220 408 €	199 557 306 €
Impôt sur la Fortune immobilière	210 010 457 €	275 628 885 €	336 147 461 €

*Chiffres arrêtés à la 3ème émission - 28/08/2024

I. BILAN 2025

B. Résultats de la campagne déclarative 2025

Rappel de consignes concernant l'envoi des déclarations

- Principe : obligation de télédéclarer ou, en cas d'impossibilité avérée, de déposer « papier ».
- Constat : 3500 déclarations déposées en 2025 via E-Contacts (déclarations scannées) soit 1,2 % des déclarations.
- Envois noyés dans le flux des autres e-contacts (50 000) : exploitation ex post entraînant un service dégradé.
- Des déclarations prises en compte tardivement : enregistrement en fin d'année + avis d'imposition début 2026.

I. BILAN 2025

C. Réception des avis d'imposition

- Premiers avis (impôt sur les revenus, prélèvements sociaux, IFI) mis en ligne, dans les espaces particuliers, fin juillet 2025.
- Deuxième émission d'avis en septembre.
- Troisième émission en décembre/janvier 2026.
- Date limite de paiement adaptée en fonction de la date de mise en recouvrement de l'imposition (45 jours après la mise en recouvrement).

impots.gouv.fr



I. BILAN 2025

C. Réception des avis d'imposition

- Des informations sont disponibles sur le site impot.gouv.fr dans la fiche « Quand mon avis d'impôt sera-t-il disponible ? »
- Lecture avis « comment lire mon avis » sur www.impots.gouv.fr et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) :



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

impots.gouv.fr

Connexion à l'espace particulier | Connexion à l'espace professionnel

Rechercher sur site

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité **International** International (english) Contact et prise de RDV

Accueil > > > Je suis non-résident. Comment comprendre mon avis d'impôt ?

Je suis non-résident. Comment comprendre mon avis d'impôt ?

22 juillet 2016 | Lecture 8 minutes

international_particulier

Imprimer l'article

[Cliquez ici pour trouver un exemple d'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu en cas de retenue à la source spécifique aux non-résidents.](#)

I. BILAN 2025

C. Réception des avis d'imposition

Vous êtes non-résident et vous percevez des traitements, salaires, pensions, rentes viagères de source française entrant dans le champ d'application de la retenue à la source spécifique aux non-résidents. Cette retenue à la source est directement prélevée par votre employeur ou caisse de retraite selon un barème à 3 tranches : 0 %, 12 % et 20 %.

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Pensions, retraites, rentes	72776	
Abattement spécial de 10%	- 4321	
Salaires, pensions, rentes nets	68455	
Revenus perçus par le foyer fiscal		
Revenus fonciers nets		17290
Revenus de capitaux mobiliers		82345
Fraction de revenu non soumise à l'impôt sur le revenu (déclarant 1) (retenue à la source libératoire - article 197 B du CGI)		- 46557
Revenu imposable		98168
Application du taux minimum (article 197 A du CGI)		
Impôt sur les revenus soumis au taux minimum		8877
Impôt total avant crédits d'impôt		8877
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant
Retenue à la source des non-résidents au taux de 20%	596	596
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net		8281
PRELEVEMENTS SOCIAUX		
Détail des revenus	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus fonciers nets ⁽¹⁾	17290	17290
BASE IMPOSABLE	17290	17290
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition	1677	1297
Total des prélèvements sociaux nets		2974
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Suite en page suivante >>>		
>>> Suite de votre avis		
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁽²⁾		8281
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :		- 1644
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :		6637
PRELEVEMENTS SOCIAUX		
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁽³⁾	CSG-CRDS	P/SOL
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :	1677	1297
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :	- 731	- 565
Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁽⁴⁾	946	732
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER		8316
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ⁽⁵⁾		137797
Taux minimum quel que soit le nombre de parts ⁽⁶⁾		
Informations indiquées pour mémoire		
Montant total de la retenue à la source prélevée...		4257
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024		
Pour consulter ou modifier votre taux de PAI et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401		

Les tranches de la retenue à la source à 0 et 12 % ont un caractère libératoire, c'est-à-dire que le montant des revenus nets concernés par ces deux tranches après abattement de 10 % (éventuellement plafonné) n'est pas pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Seule la retenue à la source à 20 % est déduite de l'impôt calculé.

Pour connaître le montant total de l'impôt français (impôt sur le revenu et prélèvements sociaux), il convient d'additionner le total de l'impôt sur le revenu dû, les prélèvements sociaux dus et le montant total de la retenue à la source prélevée.

Il s'agit du montant total de la retenue à la source déclarée sur le formulaire N° 2041-E.

impots.gouv.fr



I. BILAN 2025

D. Solde IR et acomptes PAS (prélèvement à la source)

Païement du solde de l'impôt sur le revenu (IR)	Les acomptes contemporains du PAS
Déclaration des revenus 2024 en 2025.	Des acomptes contemporains mensuellement ou trimestriellement en 2025 pour revenus 2025.
Si solde > 300 € : étalement de septembre à décembre (option possible pour prélèvement unique en septembre).	Détail disponible dans l'espace particulier : « gérer mon prélèvement à la source ».

Ainsi, chevauchement possible entre :

- étalement du solde à payer pour l'IR des revenus 2024 ;
- acompte de PAS pour 2025.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP - NON RESIDENTS
10 RUE DU CENTRE TSA 10010
93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Vos références

Número fiscal :
Déclarant 1 (C) :
Déclarant 2 (C) :
Référence de l'avis :
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
Número FIP :
Número de rôle : 016
Date d'établissement : 18/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025
Identifiant service : A 63001

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)
Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
Sur place
horaires de votre centre des finances publiques, sur
[impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et prise de RDV
SIP NON RESIDENTS NOISY-LE-GRAND
SAUD SEVE DECTEUR
10 RUE DU CENTRE
TSA 10010
93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

37 347,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre	2025 :	9 336,00 €
27 octobre	2025 :	9 336,00 €
27 novembre	2025 :	9 336,00 €
29 décembre	2025 :	9 336,00 €

Compte qui sera débité :
Identifiant de la banque :
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat :

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2025.

Revenu fiscal de référence : 141 929
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

I. BILAN 2025

D. Solde IR
et acomptes PAS
(prélèvement à la
source)

Solde IR > 300 €
Étalement du
solde de
septembre à
décembre

I. BILAN 2025

D. Solde IR
et acomptes PAS
(prélèvement à la
source)

Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				132922
Revenu brut global.....				141929
Fraction de revenu non soumis à l'impôt sur le revenu (déclarant 2) (retenue à la source libératoire - article 197 B du CGI)				- 9007
Revenu imposable.....				132922
Application du taux minimum (article 197 A du CGI)				
Impôt sur les revenus soumis au taux minimum....				36945
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				36945
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus	CSG - CRDS	PREL SOL		
Revenus fonciers nets ⁴⁵	132922	132922		
BASE IMPOSABLE.....	132922	132922		
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%		
Montant de l'imposition.....	12893	9969		
Total des prélèvements sociaux nets.....				22862
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				36945
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :				- 13260
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....				23685
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
		CSG-CRDS	PSOL	
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		12893	9969	
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :		- 5188	- 4012	
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		7705	5957	
Solde des prélèvements sociaux 2024 ⁵³ :				13662
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				37347

Montant de prélèvements ajusté après émission avis 2025
(revenus 2024) à partir de l'acompte de septembre 2025.

I. BILAN 2025

D. Solde IR
et acomptes PAS
(prélèvement à la
source)

☒	Afficher les acomptes prélevés par la DGFIP	☐	Afficher les retenues par [?] les collecteurs	☐	Afficher les taux transmis par la DGFIP
Siret		Tous SIRET			
2022		2023		2024	
2025					
Total prélevé sur l'année : 26 128,00 €					
Date	Valeur	Détail			
15/09/2025	4 984,00 €	Acompte - Direction Générale des Finances Publiques			
18/08/2025	2 643,00 €	Acompte - Direction Générale des Finances Publiques			
15/07/2025	2 643,00 €	Acompte - Direction Générale des Finances Publiques			
16/06/2025	2 643,00 €	Acompte - Direction Générale des Finances Publiques			
15/05/2025	2 643,00 €	Acompte - Direction Générale des Finances Publiques			
15/04/2025	2 643,00 €	Acompte - Direction Générale des Finances Publiques			

I. BILAN 2025

D. Solde IR et acomptes PAS (prélèvement à la source)

Exemple : En 2025, déclaration de revenus (année 2024) : revenus fonciers nets de 132 922 €.

Avis mis en recouvrement : 31/07/25.

Impôt dû : 36 945 € (IR) + 22 862 € (PS) = 59 807 €.

Acomptes prélevés en 2024 : 13 260 € (IR) + 9 200 € (PS) = 22 460 €.

Impôt sur le revenu restant à payer : 37 347 € (59 807 – 22 460).

Constat: solde > 300 € étalé sur 4 mois : 9 336 € (option possible pour prélèvement en 1 fois en septembre).



Chevauchement des prélèvements du solde 2024 avec les acomptes du PAS pour les revenus 2025 (qui ont été ajustés à la suite de l'imposition définitive des revenus 2024).

De janvier à août 2025 : acompte de 2 643 € (calculé selon avis 2024 sur revenus 2023).

À partir de septembre 2025 : acompte de 4 984 € (calculé selon avis 2025 sur revenus 2024).

De septembre à décembre 2025 : 2 prélèvements par mois : 9 336 € + 4 984 €.

impots.gouv.fr



I. BILAN 2025

E. Ouverture de la correction en ligne

- Possibilité de corriger la déclaration en ligne jusqu'au 3 décembre 2025 (erreurs sur les montants déclarés ou omissions).
- Certaines informations (ex : changements de situation de famille, d'adresse, ou d'état civil) doivent être corrigées via la messagerie sécurisée.

Tableau de bord

Prélèvement à la source

Paielements

Documents

Biens immobiliers

Déclarer

Autres services

CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS



Le service de correction en ligne est ouvert.

Il vous permet de rectifier la quasi totalité des informations déclarées en ligne ou taxées selon le dispositif de la déclaration automatique.

Vous pouvez notamment corriger vos revenus, charges et personnes à charge.

N'hésitez pas à utiliser ce service pour corriger votre déclaration.

[Accéder à la correction en ligne](#)

II. ACTUALITÉS

- A. Les actions de communication
- B. Simulateur des non-résidents

II. ACTUALITÉS

A. Les actions de communication

- Mise en œuvre d'un plan d'action « communication » :
 - Informations de la rubrique « International » (site www.impots.gouv.fr) mises à jour régulièrement (français et anglais) ;
 - Diffusion de fiches pratiques aux relais ;
 - Présence active sur réseaux sociaux (Facebook, Instagram) : diffusions très régulières (renseignements pratiques, rappels de fiscalité) ;
- À venir : réalisation de tutos avec de nouveaux principes de communication :
 - une communication ciblée et accessible ;
 - une communication synthétique et dynamique ;
 - une communication vulgarisée et pratique.

II. ACTUALITÉS

B. Simulateur IR pour les non-résidents



- Conception d'un simulateur à l'IR pour les non-résidents.
- Réalisation dans un cadre « agile ».
- Objectif : réaliser des simulations fiables (sous réserve de la bonne application des conventions fiscales par l'utilisateur) ; livrer un outil simple et ergonomique dont le périmètre s'étendra au fil des années.

Vos questions ?

Merci pour votre attention